



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du second degré**

Affaire suivie par :
Franck COGNET
IEN Economie-gestion
Tél : (+687) 72 97 59
Mél : franck.cognet@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 8 février 2024

L'inspecteur de l'Éducation nationale
Économie et gestion
Franck COGNET

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Économie et des Gestion
voie professionnelle

Objet : Lettre de rentrée 2024

Chers collègues,

En ce début d'année scolaire 2024, je tenais à vous adresser mes remerciements pour votre action au service de la réussite des élèves. Les diplômes rattachés à l'économie gestion sont nombreux puisque le territoire offre la possibilité aux élèves d'en choisir 27 parmi 7 filières. C'est aussi pour moi l'occasion de souhaiter par ailleurs la bienvenue aux collègues qui rejoignent les professeurs d'économie et gestion du territoire.

1. Actualités nationales voie professionnelle

Le plan de valorisation de la voie professionnelle (PVVP) a été engagé en Nouvelle-Calédonie en 2019. Il s'est parachevé en 2022 en classe de terminale professionnelle, avec l'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'enseignements généraux et les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat. En septembre 2023, la rentrée en France hexagonale s'est appuyée sur douze mesures ([présentation complète sur le site education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)) visant principalement un meilleur accompagnement de chaque lycéen professionnel et une lutte plus efficace contre le décrochage scolaire. Ces mesures ont quatre objectifs :

- **Réduire le nombre de décrocheurs**
- **Préparer les poursuites d'études dans le supérieur**
- **Améliorer le taux d'accès à l'emploi**
- **Donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national du diplôme.**

On constate une réelle continuité avec les objectifs de la transformation de la voie professionnelle et avec sa déclinaison sur le territoire, le plan de valorisation de la voie professionnelle (PVVP). Un travail sera mené avec le gouvernement pour décider des mesures applicables en Nouvelle-Calédonie. Nous reviendrons vers vous quand les objectifs seront fixés par une délibération du Congrès. Pour l'heure, il convient de poursuivre le travail engagé ces dernières années, en renforçant certaines pratiques pédagogiques : co-enseignement, pédagogie de projet, approche collaborative, évaluation par compétences, etc. Les tests de positionnement seront cette année du 26 février au 15 mars 2024 ; ils permettront de préparer le module "consolidation des acquis" au sein de l'accompagnement renforcé. Adossées à ces tests, les actions de prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme pourront ainsi être conduites, dans le cadre principal de la classe, mais aussi dans celui du module de consolidation des acquis.

La maîtrise des fondamentaux reste un objectif majeur qui devrait être atteint par le biais d'un travail collaboratif et interdisciplinaire indispensable. La corrélation entre les enseignements professionnels et généraux a été soulignée lors des corrections, mettant en exergue l'importance d'apports linguistiques et méthodologiques communs.

Evolution des référentiels :

Comme chaque année, de nombreux référentiels évoluent mais l'essentiel des modifications touche la filière hôtellerie-restauration. La formation initiale en restauration (cuisine et service) doit répondre aux évolutions législatives des lois Égalim 1 et 2 sur l'origine des produits alimentaires, complétées par les lois Agec, agir pour une économie circulaire, et la loi Climat et Résilience. La terminologie retenue dans le référentiel a été validée par le ministère de l'agriculture, référent en matière de politiques publiques de l'alimentation.

Les modifications répondent aux objectifs suivants :

- **Une meilleure intégration des enjeux liés à l'Alimentation et au Développement Durables ;**
- **L'intégration de la cuisine végétarienne** comme une offre complémentaire en adéquation avec l'évolution du monde de la restauration (commerciale et collective) ;
- **Une exigence dans les savoir-être** prenant en compte la diversité de la clientèle et du personnel ;
- **La prise en considération des exigences accrues du consommateur**, souhaitant être mieux informé, diversifier ses modes d'alimentation et à la recherche d'une relation personnalisée ;
- **Une pratique professionnelle** qui exclut les attitudes et les pratiques discriminatoires ;
- **Une sensibilisation aux démarches équitables ;**
- **Une meilleure intégration des outils et médias numériques** pour communiquer ;
- **L'intégration de contraintes** de présentation et de nomenclature des diplômes.

Ce travail de rénovation de diplômes s'inscrit dans le sillage de la publication en juillet 2022, du Guide Pédagogique National « [Former les cuisiniers de demain aux enjeux d'une alimentation durable](#) », qui s'accompagne de plusieurs exemples de séances pédagogiques autour de ces enjeux.

2. Les résultats aux examens

On ne relève pas d'écarts très significatifs (amélioration ou baisse) sur les résultats aux examens à la session 2023.

	Nombre de candidats	Admis 1 ^{er} groupe	Candidats refusés	Candidats éliminés	Candidats admis au 2 nd groupe	Réussite globale en %
BAC PRO	707	458 (64,8%)	125	68	56	69,9
CAP	244	179	36	29	✘	73,4

En comparant avec la session 2023, on note une légère baisse sur les baccalauréats professionnels et une amélioration tout aussi mesurée sur les CAP. Il convient de préciser les écarts importants entre filières : la moyenne la plus basse est de 54,5%, 82,5% étant la plus haute.

Notre attention doit se porter néanmoins sur **les résultats des épreuves écrites de l'E2**, toutes filières confondues à l'exception de l'hôtellerie restauration. La moyenne académique sur l'étude de cas est de **7,84** (moyenne la plus haute 8,97, moyenne la plus basse 6,81). Pour rappel sept baccalauréats sont concernés. Les collègues présents aux corrections relèvent de grandes difficultés dès lors qu'il est demandé aux élèves de procéder à une analyse. **C'est donc cet axe qu'il faut travailler, seul ou avec les professeurs de lettres si besoin (compréhension, formulation, etc.).**

3. Le réseau des professeurs référents

Pour chaque diplôme (CAP, BAC PRO, MC), une ou un **professeur référent au niveau académique** a été désigné pour apporter conseils et avis à l'inspection concernant notamment les besoins d'harmonisation entre établissements, de formation académique et d'organisation des examens. Merci beaucoup aux collègues qui participent à ce réseau.

4. Le décrochage scolaire

Il s'agit là d'un sujet hautement prioritaire à la fois en métropole mais également sur le territoire. On remarque que de très nombreux élèves abandonnent la formation dans les dernières semaines de cours. Vous travaillez activement sur ce sujet, aussi je ne peux que vous encourager à poursuivre les efforts en maintenant votre attention sur une perte de contact avec certains de vos élèves. Continuez à vous adresser à eux dans un entretien individuel, alertez assez tôt vos collègues et la direction si vous estimez qu'il y a un risque de décrochage. Une [mission académique est engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire](#).

5. Les préconisations académiques

- Les observations réalisées depuis mon arrivée sur le territoire, m'amènent à préconiser plusieurs axes de travail :
- Veiller à replacer les PFMP au centre des préoccupations pédagogiques en :
 - Accentuant l'accompagnement des élèves dans l'identification d'entreprises d'accueil de qualité au plus proche des attendus des référentiels ;
 - En coordonnant l'acquisition des compétences entre les deux lieux de formation (établissement de formation et structures d'accueil dans le cadre des PFMP) en utilisant l'expérience et les savoir-faire acquis en milieu professionnel pour étayer, donner du sens à la formation dans les domaines professionnels et généraux.
- Accompagnement renforcé : mise en œuvre des 3 volets : consolidation des fondamentaux, accompagnement personnalisé et insertion professionnelle/poursuite d'études.
- Mettre en place au sein des établissements **des progressions communes**, établies collectivement, qui permettent des échanges didactiques et pédagogiques entre les enseignants et assurent la continuité des enseignements malgré les changements d'enseignants (retour en métropole, maître auxiliaire, etc.).
- Se former en continu grâce aux parcours m@gistère, aux webinaires (<https://magistere.education.fr/ac-noumea/>).

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

L'inspecteur de l'éducation nationale
Franck Cognet

